

Bruxelles, le 2 septembre 2015

Chronique 100 ans ML

Il y a 100 ans, lorsque la Première Guerre mondiale éclata, les mutualités, qui se trouvaient encore à un stade embryonnaire, éprouvaient des difficultés majeures à poursuivre leurs activités. À la fin de la guerre, elles en sont cependant sorties grandies pour devenir les mutualités modernes que nous connaissons aujourd'hui. Afin de raviver le souvenir de cette histoire, la ML revient sur cet épisode dans un article à paraître dans le périodique ainsi que dans un reportage du MR Mag (RTBF – émission Opinions) au mois de septembre.

L'histoire des mutualités remonte au temps des guildes au Moyen-Âge. Ce n'est cependant qu'à partir de 1894 que fut réalisée une première percée pour parvenir aux mutualités que nous connaissons aujourd'hui grâce à une première loi sur les mutualités. Elle conduisit à la création de grandes unions nationales durant les années précédant la Première Guerre mondiale.

Le 22 mars 1914, à la veille de la Première Guerre mondiale, les contours de l'actuelle Union Nationale des Mutualités Libérales furent tracés par la fondation de la « Ligue nationale des Fédérations mutualistes libres de Belgique ». Lorsque la Première Guerre mondiale éclata en 1914, la Belgique comptait, selon les estimations, quelque 4000 mutualités rassemblant près d'un demi-million de membres. La Première Guerre mondiale constituait une période difficile pour les mutualités qui pouvaient à peine poursuivre leurs activités normales. Heureusement, elles trouvèrent du soutien auprès du Comité national de secours et d'alimentation (CNSA), qui permit de mettre en place l'approvisionnement et la distribution de vivres ainsi que l'aide aux réfugiés, aux sans-abris, aux chômeurs et aux orphelins de guerre. Dès 1916, le CNSA subsidiait également le service médico-pharmaceutique des mutualités reconnues. De même, le CNSA revendiquait l'accès aux avantages aux membres de la famille, une mesure qui continua à être défendue après la guerre et qui demeure encore aujourd'hui un principe essentiel de l'assurance maladie belge.

Après la Première Guerre mondiale, l'Union nationale prit un nouveau départ en 1921 sous la dénomination de « Ligue nationale des Fédérations mutualistes libérales de Belgique » et les mutualités vécurent une nouvelle période de croissance. Bien que l'affiliation à une mutualité ne fût toujours pas obligatoire, nombreux sont nos compatriotes qui sautèrent pourtant le pas durant l'entre-deux-guerres. De par leur succès et l'élargissement aux membres de la famille, de nouvelles structures devinrent bien vite nécessaires et les modernisations se succédèrent.

En 1920, les pouvoirs publics commencèrent à accorder des subventions aux mutualités dans le secteur des soins de santé. Les mutualités et/ou les unions établirent alors des services de santé, tels qu'un service médico-pharmaceutique et un service chirurgical. De plus, certaines mutualités et/ou unions créèrent des établissements médico-sociaux (policliniques, sanatoriums et services contre la tuberculose) où les patients pouvaient venir se faire soigner à des conditions raisonnables. Ces services virent le jour à une époque marquée par le progrès de la médecine et par l'attention des pouvoirs publics accordée à la prévention.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, les mutualités comptaient en tout près de 1,3 million d'affiliés. Si l'on y ajoute les membres de la famille, le total s'élevait à plus de 3,1 millions d'assurés. Le succès des mutualités fut facilité par la combinaison d'alliances en unions (soutien professionnel) et à la persistance de petites caisses locales primaires (approche personnelle et contact avec les membres).

La ML y revient largement dans son périodique et le MR Mag (RTBF– émission Opinions) y consacre un reportage en septembre.

Geert Messiaen
Secrétaire général

Plus d'informations

Vous trouverez de plus amples informations dans le bref historique en pièce jointe.